

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 422

présenté par
Mme Mazetier

ARTICLE 19

À la fin de l'alinéa 47, substituer à la référence :

« L. 723-8 »

la référence :

« L. 723-9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : correction d'une erreur de référence.